Conseil supérieur de l'éducation
Québec

Pour diffusion immédiate
CNW - Code 1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MISE EN ŒUVRE DES CYCLES D'APPRENTISSAGE PLURIANNUELS AU PRIMAIRE : UN PARI POUR L'ÉCOLE

Sainte-Foy, le 19 novembre 2002. – Le Conseil supérieur de l'éducation considère que l'instauration des cycles d'apprentissage au primaire constitue un pari intéressant pour l'école. En effet, ce nouveau mode d'organisation pédagogique pourrait contrer le redoublement, favoriser la prise en compte de la diversité des élèves, le développement des compétences visées par les nouveaux programmes et la coopération entre enseignants. Son succès dépend toutefois de la création de conditions favorables à sa mise en œuvre.

C'est ce sur quoi insiste particulièrement le Conseil dans l'avis qu'il vient de remettre au ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. Sylvain Simard, et qui s'intitule : *L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir*. Le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx, l'a rendu public aujourd'hui, à l'école Saint-Grégoire-le-Grand, à Montréal.

Décrété par le gouvernement il y a deux ans, ce mode d'organisation en cycles pluriannuels permet à chaque élève de poursuivre ses apprentissages sur une période de deux ans. Il remplace donc le découpage traditionnel sur six ans.

Dès 1991, le Conseil supérieur de l'éducation affirmait que l'école primaire doit ajuster l'organisation scolaire à la psychologie et au cheminement des enfants, et que l'aménagement en trois cycles de deux ans peut faire en sorte que l'intervention pédagogique soit plus efficace.

Les jeunes arrivent à l'école et présentent des différences notables à tout point de vue, qu'il s'agisse de rythmes personnels, styles cognitifs, aptitudes, origines socioculturelles, etc.; ils sont très inégalement préparés à tirer profit d'un enseignement normalisé. Chacun a déjà son histoire de vie. L'école doit proposer un milieu d'apprentissage qui permet à chacun d'eux de progresser et de réussir.

2008-03002/

L'organisation en cycles d'apprentissage apparaît comme une organisation plus souple, mieux adaptée à la psychologie de l'enfant, aux étapes de son développement, et plus respectueuse de l'autonomie des établissements et des professionnels y œuvrant.

DES CONDITIONS ESSENTIELLES ET DES DÉFIS À RELEVER

Dans les écoles du Québec, l'organisation en cycles d'apprentissage prend actuellement forme et les acteurs scolaires reconnaissent qu'ils sont à la construire. Toutefois, ils ne semblent pas avoir à leur disposition les éléments essentiels pour la rendre efficace. Aussi ont-ils identifié certaines conditions favorables à son implantation. Parmi celles-ci, on compte notamment l'autonomie et le soutien aux équipes-cycles, le développement d'une culture de formation, le temps suffisant pour l'échange et le travail d'équipe ainsi que l'adhésion de la direction au projet de transformation de l'organisation scolaire.

Pour le Conseil, trois défis majeurs sont à relever pour implanter une véritable organisation en cycles :

- la mise en pratique de la différenciation pédagogique;
- l'apprentissage de la coopération professionnelle;
- l'utilisation du temps comme ressource pédagogique.

DES ACTEURS À LA RECHERCHE DE LEUR RÔLE

« Le Conseil, précise M. Proulx, est conscient que pour les établissements scolaires, surtout pour les enseignants et les directions d'école dont la pratique quotidienne est modifiée de façon importante, il s'agit d'un véritable changement de culture qui exigera du temps, des suivis et des ajustements en cours de route ».

Les conseils d'établissement ont aussi un rôle actif à jouer dans ce changement puisqu'ils sont responsables des modalités d'application du Régime pédagogique. Quant aux commissions scolaires, elle doivent appuyer, par des mesures efficaces, les directions d'école pour qu'elles puissent jouer leur rôle de leader dans l'implantation des cycles d'apprentissage et dans la réorganisation scolaire que cela implique dans leur milieu. Elles doivent également proposer à leur personnel des modes variés de formation continue et s'associer au réseau privé et aux universités

pour entreprendre des recherches sur ces nouvelles pratiques pédagogiques, leur organisation et leurs effets sur la réussite des élèves.

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation de soutenir financièrement la mise en place de réseaux de communication afin d'assurer notamment la diffusion des connaissances reliées à l'organisation en cycles d'apprentissage, des modèles d'organisation scolaire et des efforts de changement qui sont en cours. Il recommande aussi au ministre de s'assurer, de concert avec les commissions scolaires et les syndicats concernés, que les règles de la convention collective tant nationale que locale facilitent l'organisation en cycles d'apprentissage.

Au début de l'an prochain, le Conseil remettra au ministre de l'Éducation un avis sur les conditions d'une implantation locale réussie au secondaire. Il entend ainsi soutenir et orienter, par ses réflexions, les acteurs engagés dans cette vaste réforme de l'éducation qui est en cours au Québec, dont l'un des volets est l'organisation en cycles d'apprentissage.

- 30 -

Source : Marie Mercier
Conseillère en communication

Renseignements ou entrevues : Tél. : (418) 643-8253
(514) 873-0702

Note : On trouvera le document intégral, ainsi qu'une version abrégée (en français et en anglais), sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation : www.cse.gouv.qc.ca.